



Déclaration Liminaire du CSAL du 10 Janvier 2023

Madame la Présidente,

Ce mois de Janvier, rime avec les bons vœux, les meilleurs souhaits...

Mais cette nouvelle année démarre bien mal sur le plan social: la réforme avancée des retraites , les suppressions d'emplois, l'inflation, la sobriété énergétique , etc, etc...

Au niveau de la DGFIP , 850 suppressions d'emplois pour 2023 dont 16 (-2 IDIV classe normale, -1 A, -3 B et -11C) pour le département de la Somme.

Aujourd'hui, nous sommes convoqués pour le premier comité social d'administration local (CSAL), alors que le règlement intérieur type des CSA Fonction Publique ne sera présenté et soumis à concertation en Conseil supérieur de la Fonction Publique que le 30 janvier 2023.

Certes, l'article 84 III du décret 1427 du 20 novembre 2020 indique que tenir un CSAL sans règlement intérieur est possible mais les modalités de la réunion doivent être définies dans le 1er point à l'ordre du jour.

Or, vous ne faites aucune application de cet article pour notre premier CSAL et donc la CGT Finances Publiques 80 conteste toute légitimité à celui-ci et aux décisions qui pourraient y être prises.

La fonction publique nous a habitués à changer les règles en cours de partie, mais c'est bien la première fois qu'elle se déroule en dehors de tout cadre légal! Mais, il faut formaliser au plus vite la curée sur les emplois publics au ministère et à la DGFIP. Depuis trop longtemps, les gouvernements successifs considèrent la DGFIP comme un réservoir d'emplois à supprimer : près de 50 000 de 2002 à 2023 !

La DDFIP de la Somme comptabilise 100 agents en moins entre 2014 et 2018 ...

Alors, quand le ministre et la DG se félicitent d'uniquement 850 suppressions supplémentaires d'emplois à la DGFIP, s'agit-il d'une touche d'humour tout à fait déplacée ou d'une vraie provocation ?

Au niveau local, en 2022, vous nous informiez qu'avec 6 suppressions d'emplois le nombre était objectivement modéré.

Cette année, ce nombre est multiplié quasiment par 3 : serait il objectivement exagéré ?

La CGT, comme chaque année, n'est pas dupe des arguments agités par la DG, et que vous relayez complaisamment, pour justifier la paupérisation de notre administration. Faux semblants, langue de bois et enfumage en sont les maîtres mots.

Non seulement le département va subir de plein fouet ces 16 suppressions, mais de plus , par des tours de passe-passe, deux postes, et non des moindres ne deviennent plus qu'un :

le poste de gestionnaire de formation professionnelle et celui de correspondant social. Comment peut-on réduire de moitié les fonctions de correspondant SOCIAL , alors que dans le même temps, les risques psycho- sociaux ne font que s'accroître ? Faut-il conclure à la manifestation d'un désintérêt de la direction pour le bien-être général de ses agents ?

L'attaque de l'exercice de nos missions continue à s'accroître par le biais de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP).

La RGP est une réforme voulue par un gouvernement dont la préoccupation principale est la libéralisation de l'économie.

Evidemment, cette réforme s'est faite sans négociation, pour mettre en place un pilotage de nos missions centré uniquement sur les enjeux et les risques mais rien sur la mise en œuvre de la réforme .

Sous couvert de libérer l'action publique, c'est de nouveau une vague de suppressions d'emplois et l'annonce de simplifications qui nous attend mais dont aujourd'hui, nous ne connaissons rien.

De ce point de vue, le message du 27 décembre est un bel exemple de langue de bois puisqu'il ne dit RIEN de l'impact de la RGP dans les services. La DG termine simplement son message par une réflexion sur l'avenir du recouvrement et la gestion des prescriptions. Mais concrètement: qui portera la responsabilité, comment seront protégés les agents ? Comment interpréter la notion d'ordre qui permet la couverture d'un agent ? Rien !

Désormais, tous les agents sont justiciables. Il est important de comprendre que cette réforme n'impacte pas seulement la sphère gestion publique, mais tous les métiers en lien avec la gestion de fonds publics sont concernés, la sphère recouvrement par exemple.

Une fois de plus, la Direction générale, sans préparation sur l'application des textes, fonce dans le seul but de « réformer » NOS métiers.

La CGT Finances Publiques rappelle pourtant que si une responsabilité est claire et existe, c'est celle de notre direction ! Elle a la responsabilité de protéger les agents, notamment en publiant des instructions claires précisant les conséquences judiciaires ou disciplinaires de cette réforme.

Pour la CGT Finances Publiques, il est temps de rappeler ces obligations.

Dans l'attente de précisions sur la mise en place de la RGP, la CGT Finances Publiques 80 appelle tous les agents à ne plus prendre d'initiative et à demander une confirmation écrite à leur supérieur hiérarchique en cas de doute sur une opération.

Comme vous pouvez le constater :

« les nouvelles sont mauvaises d'où qu'elles viennent...

Cette fois, nous ne vous laisserons pas annoncer la dernière hécatombe

Nous garderons pour nous, ce que nous inspire ce monde

Nous vous disons ce que nous voulons:

“ Boycotter et Déjeuner en Paix ! ” ».